

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 avril 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
3 avril 2018

Date de l'affichage :
3 avril 2018

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Alain LAVABRE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Madame Françoise LETIZIA, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Catherine GERONIMI, Madame Marion FANTUZZI (départ à 18h00) Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, Madame Alexandrine NANCY, **formant la majorité absolue des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fabienne VAUGARNY a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU, Madame Marion FANTUZZI a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT (après son départ à 18h00),

Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame Véronique COTE-MILLARD, Monsieur Antoine AKKAOUI a donné pouvoir à Madame Alexandrine NANCY,

Absents : Monsieur Matthieu COLOMBANI, Madame Nathalie ZEKHNINI

Secrétaire de séance : Madame Anne DALAIS.

==***=***

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

*****=***=***=*****

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°18-031 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 6 : menuiseries bois avec la Société JPV Bâtiment d'Evreux (27). Cette décision annule et remplace la décision n°18-018 du 16 janvier 2018 suite à une erreur matérielle constituée dans l'article 2 en ce qui concerne le nouveau montant du marché TTC lié aux moins-values.

Coût : la moins value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à : 2 051,82 € HT soit **2 462,18 € TTC**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 23 631,59 € HT soit 28 357,91 € TTC.

N°18-032 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention pour le prêt d'oeuvres avec Monsieur Benjamin FLAO de Rivolet (69) dans le cadre de l'exposition « Intérieur Extérieur » qui aura lieu du 27 janvier au 25 février 2018 dans le hll d'accueil de l'Espace Noiret.

Coût : **100,00 € net**

N°18-033 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 5 : Menuiseries extérieures avec la Société SMV de Champigny-sur-Marne (94).

Coût : Solution de base : 216 737,07 € HT soit 260 084,48 € TTC (TVA 20 %)

Variante 1 : Stores intérieurs manuels verticaux à enroulement : 18 538,80 € HT soit 22 246,56 € TTC (TVA 20 %)

Le montant total de la prestation s'élève à **282 331,04 € TTC**.

N°18-034 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville. Lot 6 : Plomberie – chauffage – climatisation avec la Société SOFTAIR de Savigny-sur-Orge (91).

Lors de la réalisation de ces travaux, des ajustements techniques mineurs se sont avérés nécessaires, notamment la salle de réunion Briquet ne nécessitait pas la mise en place d'un système de renouvellement d'air tel que prévu initialement au marché.

Coût : moins-value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à 7 600,30 € HT soit **9 120,36 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 46 240,60 € HT soit 55 488,72 € TTC.

N°18-035 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 2 : Cloisons – doublages – faux plafonds avec la Société MARLIER GENERAL ISOLATION de Beaumont s/Oise (95).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs lors de l'exécution des travaux notamment la fourniture et la mise en œuvre de cloisons pour l'agrandissement de l'imposte des châssis vitrés du 2ème étage, la fourniture et pose de laine minérale et de cloison pour la classe n°1 ainsi que la fourniture et mise en œuvre de plafond, de BA13, d'habillage de parois verticales et de poteaux, de contre cloison et de panneaux.

Coût : La plus-value liée à ces ajustements techniques s'élève à un montant de 23 334,33 € HT soit **28 001,19 € TTC**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 107 028,53 € HT soit 128 434,23 € TTC.

N°18-036 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec LMF (Levage Manutention Formation) de Guitrancourt (78) pour la formation de 5 agents des services techniques afin d'avoir les autorisations d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) obligatoires à compter du 1er janvier 2018.

Cette formation se déroulera le 7 février 2018

Coût : **430,00 € net (exonéré de TVA)**

N°18-037 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec LMF (Levage Manutention Formation) de Guitrancourt (78) pour permettre à un agent des services techniques d'actualiser et maintenir son autorisation de conduite d'engins de chantiers (CACES R372m).

Cette formation se déroulera du 19 au 21 mars 2018.

Coût : **920,00 € net (exonéré de TVA)**

N°18-038 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'organisme certificateur AFNOR de La Plaine Saint Denis (93) pour un nouveau cycle de certification de services sur 4 ans selon le référentiel QUALIVILLES.

Coût :

Audit d'admission en 2018 : 8 775,00 € HT soit 10 530,00 € TTC (TVA 20 %)

Audit de maintien 1 (documentaire) en 2019 : 1 350,00 HT soit 1 620,00 € TTC (TVA 20 %)

Audit de maintien 2 (sur site) en 2020 : 8 775,00 € HT soit 10 530,00 € TTC (TVA 20 %)

Audit de maintien 3 (documentaire) en 2021 : 1 350,00 HT soit 1 620,00 € TTC (TVA 20 %)

pour un montant global de **24 300,00 € TTC**.

N°18-039 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (cafétéria du stade Carillon) au profit de l'association Les Villas de la Broderie le 15 février 2018 pour les besoins de sa réunion de bureau.

N°18-040 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Avenant à la convention initiale de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (cafétéria et terrain de pétanque du stade Carillon) au profit de l'association Omnisports des Sourds de Versailles.

En raison d'une nécessité de prolongation de leur planning d'activité, l'association a souhaité modifier et rajouter des créneaux d'utilisation.

Les autres modalités d'application de la convention restent inchangées.

N°18-041 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE)

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et Restructuration partielle des autres locaux. Lot 6 : Menuiseries intérieures bois avec la Société DEMATTEC de Gometz-le-Chatel (91).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs lors de l'exécution des travaux notamment la fabrication et pose de châssis EI30, la pose d'ensemble de portes, d'une imposte vitrée et d'ensemble vitré dans les cloisons STIL.

Coût : La plus-value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à 20 442,09 € HT soit **24 530,51 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 88 177,92 € HT soit 105 813,50 € TTC.

N°18-042 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Convention avec l'Association LES Z'ALLUMES DES ARTS de Paris 10ème pour une prestation artistique musicale « ClayeStar's 2018 » initié par le service jeunesse à compter du 22 février jusqu'au mois de juin 2018 (durée 35h).

Coût : **1 500,00 € net** (non assujetti à la TVA)

N°18-043 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret

Objet : Convention avec le groupe LESTER & JAMISON » de Bougival pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle à l'Espace Noiret le 20 Février 2018 pour l'enregistrement audio et vidéo d'un concert live.

N°18-044 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Convention avec la Société VEOLIA PROPLETE SEVIA de Gennevilliers (92) pour la collecte des huiles usagées.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Coût : 84,00 € HT (forfait par intervention) soit **100,80 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-045 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE)

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot3 : Plâterie – cloisons et plafonds suspendus avec la Société ISOPHON SARL de Fontenay-sous-Bois (94).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs en cours d'exécution des travaux notamment la fourniture et pose de plages en plaques de plâtre au droit des façades, le doublage du plafond des archives et la modification de la porte des archives ainsi que, dans la salle des mariages, la fourniture et pose de doublages en plaques de plâtre sur ossature métallique, de doublages collés avec baguettes de finition et d'un faux plafond en fibres minérales.

Coût : La plus-value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à 12 133,00 € HT soit **14 559,60 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 41 299,06 € HT soit 49 558,87 € TTC.

N°18-046 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE)

Objet : Marché pour la fourniture et pose d'un plafond tendu y compris profilés et dépose du plafond tendu existant dans la salle des mariages du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville avec la Société ISOPHON SARL de Fontenay-sous-Bois (94).

Coût : 11 500,00 € HT (forfait) soit **13 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-047 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE)

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville. Lot 4 : Menuiseries intérieures avec la Société SAS JPV BATIMENT d'Evreux (27).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs qui se sont révélés indispensables notamment la motorisation des stores de la salle des mariages avec commande radio et groupée sur quatre ensemble vitrés, la découpe de l'habillage de baie, la dépose de deux grilles métalliques, la repose de deux grilles métalliques après modification et habillage par capotage en bois de la baie.

Coût : moins-value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à 5 459,67 € HT soit **6 551,60 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 72 660,72 € HT soit **87 192,86 € TTC**.

N°18-048 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Consultation pour des missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation de la couverture des terrains de tennis et constructin d'un terrain de paddel. Lot 1 : Missions de contrôle technique L,LE,SEI et HAND avec la Société ALPHA CONTROLE SAS de Trappes.

Coût : 5 695,00 € HT (forfait) soit **6 834,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-049 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Consultation pour des missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation de la couverture des terrains de tennis et constructin d'un terrain de paddel. Lot 2 : Missions de coordination SPS, catégorie 2 avec la Société QUALICONSULT SECURITE de Guyancourt.

Coût : 3 175,00 € HT (forfait) soit **3 810,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-050 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Convention avec la Société THCHN de Montrouge (92) pour la réalisation d'un vidéo clip « ClayeStar's 2018 » autour du projet initié par le service jeunesse (10 personnes) du 26 février au 2 mars 2018

Coût : **1 500,00 € net** (non assujetti à la TVA)

N°18-051 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Monsieur et Madame SHINWARI du 20 février au 20 mars 2018.

Recette : Loyer mensuel : **206,53 €** (hors charges)

Monsieur et Madame SHINWARI contracteront une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Ils feront les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assureront les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

**N°18-052 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2^{ème} étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 5 : Menuiseries Alu – Métallerie avec la Société MV de Champigny-sur-Marne (94).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs qui se sont révélés indispensables notamment la fourniture et pose d'une ventouse sur chaque porte des repères 05 et 60 mais aussi la fourniture et pose en complément de mains courantes dans les cages d'escalier A et B afin d'être conforme aux normes PMR.

Coût : Plus-values liée aux modifications apportées des prestations s'élève à :
7 350,00 € HT soit **8 820,00 € TTC** (TVA 20%)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à : 140 477,86 € HT soit **168 573,43 € TTC**.

**N°18-053 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet avec la Société SARL AP ARCHITECTURE de Versailles.

Compte-tenu de l'ampleur des travaux, il y a nécessité de confier la mission OPC à la Société AP ARCHITECTURE.

La validation de ces montants fait l'objet du présent avenant puisque celui-ci est fonction d'un pourcentage du coût des travaux.

Coût : La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 1 545 519,63 € HT
(contre 1 200 000 000 € HT initialement).

Le montant provisoire des honoraires de maîtrise d'oeuvre est modifié en application du montant des travaux défini à l'article 1^{er} du présent avenant.

Au vue de son taux de rémunération prévu à l'article 2 de l'acte d'engagement soit 6,90 %, le forfait de rémunération s'établit à 106 640,85 € HT (TVA 20 %).

D'autre part, la mission OPC qui sera confiée au Maître d'Oeuvre doit être aussi ajoutée en application des travaux définis à l'article 1^{er} du présent avenant.

Au vue du taux de rémunération proposé par le MO pour la mission ordonnancement, coordination et pilotage du chantier, soit 1 % du montant des travaux, le forfait de rémunération pour la mission OPC s'établit à 15 455,20 € HT (TVA 20 %).

Le montant de la mission complète de la MO + Mission OPC est donc rémunéré par un prix ferme forfaitaire de 122 096,05 € HT soit **146 515,26 € TTC**.

**N°18-054 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 3 : Produits laitiers et BOF avec la Société PRO A PRO LONGUEIL de Longueil-Sainte-Marie (60).
Cet avenant est pris afin d'intégrer, au bordereau des prix unitaires, un nouveau produit proposé par le titulaire du marché, à savoir CRT Tomme vache BBC 27 % - Vie de Château

Coût : Prix de **45,90 € HT** les 100 portions de 30 gr.

**N°18-055 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture, installation et maintenance de moyens d'impression. Lot 2 : copieurs multifonctions avec la Société KONICA MINOLTA de Carrières-sur-Seine (78).
Suite à la notification du marché, la société KONICA MINOLTA a procédé à l'installation des copieurs. Il s'est alors avéré que, parmi le matériel BH 308 livré, bien que conforme au marché, deux copieurs bénéficient d'un finisseur pour l'agrafage dont les services concernés ont constaté que cet élément n'était pas opportun.

Coût : Moins-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à un montant forfaitaire annuel de 314,08 € HT soit **376,90 € TTC** (TVA 20 %).
Le nouveau montant du marché s'élève donc à 29 603,71 € HT soit **35 524,45 € TTC**.

N°18-056 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Compagnie REMUE MENAGE d'Ivry-sur-Seine (94) pour une représentation de la fanfare « Les Excentriques » avec 5 musiciens et 2 échassiers le 7 avril 2018 à l'occasion du carnaval de la ville.

Coût : 3 500,00 € HT soit **3 692,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°18-057 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°3 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 4 : Plomberie – chauffage – VMC avec la société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95).
Cet avenant est pris en raison de nouveaux ajustements techniques mineurs qui se sont révélés indispensables notamment la fourniture et pose de trois chauffe-eaux, d'un lavabo plan vasque avec meuble et d'un mitigeur mural ainsi que la création d'une alimentation ECS et d'une vidange pour le lavabo du bureau de la directrice et de la salle d'activités.

Coût : plus-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à 1 147,54 € HT soit **1 377,05 € TTC** (TVA 20 %).
Le nouveau montant du marché s'élève donc à 104 712,08 € HT soit **125 654,50 € TTC**.

**N°18-058 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 6 : Serrurerie avec la Société ALVES d'Orly (94).

Le lot 6 comprend la serrurerie, la pose de garde-corps et les travaux d'installation de passerelles.

Coût : 82 589,00 € HT soit **99 106,80 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-059 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec SF FORMATION de Sabazan (32) pour former l'ensemble des agents du service des sports sur l'entretien des sols sportifs Indoor.

Cette formation se déroulera les 26 et 27 avril 2018 dans les locaux de la ville.

Coût : forfait de 650,00 € net/journée soit **1 300,00 €** les 2 jours (non assujetti à la TVA).

**N°18-060 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°3 au marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 5 : Electricité – SSI – Courants forts – Courants faibles avec la Société GED – Ets GODEFROY de Limay (78).

Cet avenant est pris en raison de nouveaux ajustements techniques mineurs qui se sont révélés indispensables notamment en ce qui concerne des modifications quant à l'éclairage de l'accueil du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville par la substitution des LAM 01 et LAM 04 par de nouveaux LAM 04 VIISI BLACK LED et, dans la salle des mariages, à la fourniture et pose d'une liaison HDMI ainsi que la fourniture et pose d'appliques.

Coût : La plus-value liée aux modifications apportées des prestations s'élève à 4 674,60 € HT soit **5 609,52 € TTC**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 57 894,79 € HT soit **69 473,75 € TTC**.

**N°18-061 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat de nettoyage, dégraissage des systèmes d'extraction des satellites de cuisine avec la Société EURONET des Claves-sous-Bois.

Le contrat est conclu à compter du 1er janvier 2018, pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction pour 3 ans.

Coût : Forfait annuel : 3 335,00 € HT soit **4 002,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-062 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Convention pour la collecte et le traitement des déchets dangereux avec la Société VEOLIA PROPLETE SEVIA de Gennevilliers (92).

Coût : Forfait déplacement : 120,00 € HT/forfait

Vente de contenant (1000 L) : 120,00 € HT/Unité

N°18-063 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Madame Julie BARET, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation pédagogique le 14 mars 2018 à l'Espace Noiret dans le cadre d'une rencontre des métiers avec les deux collègues de la ville.

Coût : 245,00 € (salaire brut)

N°18-064: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Jo LACUBE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation pédagogique le 14 mars 2018 à l'Espace Noiret dans le cadre d'une rencontre des métiers avec les deux collègues de la ville.

Coût : 250,00 € (salaire brut)

N°18-065 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de fourniture et pose de panneaux d'affichage municipal avec la Société PANOCOLOR de Magny-les-Hameaux.

L'offre porte sur :

- la fourniture et la pose de 10 panneaux d'affichage municipal à double côtés,
- la dépose et l'enlèvement de 10 panneaux d'affichage à double côtés
- la fourniture et la pose de 4 panneaux vitrine simples de même dimensions.

Coût : 48 280,00 € HT soit **57 936,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-066 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention avec Madame Terri BOURDON de St-Rémy-l'Honoré (78) pour le prêt d'une exposition du 6 au 8 avril 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°18-067 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Crèche Familiale -

Objet : Contrat avec la Ferme Pédagogique Itinérante « Les Zart'nimaux » de Serazereux (28) pour une représentation du spectacle « Les Zart'nimaux » le 12 avril 2018 à l'Espace Winnicott pour les enfants et les assistantes maternelles fréquentant la crèche familiale et le multiaccueil.

Coût : Animation : **750,00 € net**
déplacement : **60 € net** (forfait)

N°18-068 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la société JLR ARTIFICE d'Houilles pour une prestation d'un tir d'artifices de clôture du carnaval 2018 le 7 avril 2018.

Coût : 666,67 € HT soit **800,00 € TTC** (TVA 20 %)

*_*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2018-016 : CONVENTION DE SERVICE COMMUN DES TAXIS SUR LE PERIMETRE DES 12 COMMUNES DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve la convention de service commun de taxis sur un périmètre de douze communes à savoir d'Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux, Maurepas, Coignières, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

2018-017 : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 voix contre.

Article 1 : Adopte le budget primitif 2018 – Budget VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 24 770 453.00 € en section de fonctionnement
- 8 243 645.00 € en section d'investissement.

2018-018 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 abstentions.

Article 1 : Maintient les taux des trois taxes directes locales à ceux de l'année dernière pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 13.92 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 21.25 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 65.46 %,

2018-019 : GARANTIE D'EMPRUNT – IMMOBILIERE 3 F – ZAC COEUR DE VILLE ILOT B

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Mairie des Clayes-sous-Bois accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de un million six cent cinq mille euros (1 605 000,00 €) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 69650 constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes:**

la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2018-020 : AUTORISATION AU MAIRE A DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LES BATIMENTS SITUES SENTE DESNOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis de démolir pour les bâtiments vétustes situés dans la Sente Desnos.

2018-021 : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE « HALLE ET MARCHÉ FORAIN » DE LA VILLE ET PROPOSITION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT EN CAS DE DSP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 voix contre.

ARTICLE 1 : Choisit comme mode de gestion pour son marché forain, un contrat de délégation de service public.

2018-022 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à adhérer au groupement de commandes coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) pour l'achat de gaz naturel ainsi qu'à signer la convention constitutive du groupement de commande.

2018-023 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE GROUPE LOCAL SNL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1: l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement, en vue de l'acquisition d'un bien sis 13, rue Tristan Bernard.

ARTICLE 2 : la dépense est inscrite au budget primitif 2018

2018-024 : AVIS SUR LE PLAN D'EXPOSITION BRUIT DE L'AERODROME DE CHAVENAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 abstentions.

ARTICLE 1: formule un avis favorable sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Chavenay,

2018-025 : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans

avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis, 15 rue Boileau - 78000 VERSAILLES et représenté par Monsieur Jean François PEUMERY en sa qualité de Président,

ARTICLE 2 : La dépense est prévue au budget de la Ville et sera imputée sur le compte 6475, fonction 020.

2018-026 : PLAN DE FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à mettre en œuvre le plan de formation tel que présenté et approuvé par les membres du Comité Technique le 29 mars 2018.

ARTICLE 2 : Précise que les dépenses relatives à l'exécution de ce plan de formation sont inscrites au budget de l'année en cours (chapitre 011 - 6184).

2018-027 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à mettre en œuvre le règlement intérieur relatif à la prise en charge des frais de mission et de déplacement des agents communaux, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Précise que les dépenses relatives à l'exécution de ce règlement sont inscrites au budget de l'année en cours.

2018-028 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DE PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel, et à 6 le nombre de représentants suppléants.

ARTICLE 2 : Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, réparti comme suit :

- 12 représentants du personnel (6 titulaires et 6 suppléants),
- 12 représentants élus (6 titulaires et 6 suppléants).

ARTICLE 3 : Décide une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes, dans la composition des listes de candidats, soit 67% de femmes et 33% d'hommes correspondants à l'effectif total au 1er janvier 2018 de 445 agents réparti comme suit :

- nombre de femmes : 299,

- nombre d'hommes : 146.

ARTICLE 4 : Décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités en relevant.

ARTICLE 5 : Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-029 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Supprimé	Final
Filière Administrative			
Attaché	9	-2	7
Rédacteur principal de 1ère classe	4	-1	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	18	-3	15
Adjoint administratif	12	-1	11
Adjoint administratif à temps non complet	8	-6	2
Filière Médico-sociale			
Auxiliaire principal de 1ère classe	4	-1	3
Auxiliaire principal de 2ème classe	12	-2	10
Agent social	14	-2	12
ATSEM principal de 1ère classe	2	-1	1
ATSEM principal de 2ème classe	11	-1	10
Filière Sport			
Conseiller principal des APS	1	-1	0

Filière Technique			
Ingénieur	1	-1	0
Technicien principal de 2ème classe	3	-1	2
Technicien	3	-1	2
Agent de maîtrise principal	13	-1	12
Agent de maîtrise	22	-2	20
Adjoint technique principal de 2ème classe	15	-5	10
Filière Animation			
Adjoint d'animation	49	-1	48

> soit 33 suppressions.

2018-030 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide de verser les subventions 2018 aux associations, selon le tableau annexé

ARTICLE 2 : les dépenses sont inscrites au budget primitif 2018

2018-031 : CONVENTION POUR LE PRET D'EXPOSITIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES TALENTS CLETIENS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'approuver les conventions suivantes:

- « LES 4 MUSES » du 12 au 25 mai 2018 pour l'ouverture du festival,
- « ASSOCIATION MJC » du 1er au 11 juin 2018,
- « Art pour tous » du 12 au 28 juin 2018.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 17 Avril 2018

**Le Maire,
Conseillère Régionale,**

Véronique COTE-MILLARD